



COMMUNIQUE FINAL

ATELIER DE PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE PRESERVATION, DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORETS EN CÔTE D'IVOIRE



Le jeudi 28 février 2019 s'est tenu à l'auditorium de la Primature, l'atelier national de présentation de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, organisé par le Ministère des Eaux et Forêts, avec l'appui financier de la FAO. 142 participants issus de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, des collectivités décentralisées et des partenaires techniques et financiers, ont effectivement pris part à cet atelier.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions de :

- Col KADIO Adjumane Aimé, Président du Comité d'Organisation, qui a prononcé le mot de bienvenue ;
- Monsieur Emmanuel DEBROISE, Directeur Pays de l'AFD, qui s'est exprimé au nom des Partenaires Techniques et Financiers ;



- Monsieur Alain-Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts qui prononcé le discours d'ouverture de l'atelier.



Dans son mot d'ouverture, le Président du Comité d'Organisation, Col. KADIO Adjumane Aimé a souhaité la cordiale bienvenue, à l'ensemble des participants, et exprimé ses remerciements à l'endroit de toutes les parties prenantes, notamment, les ministères techniques, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société civile, les collectivités territoriales et le secteur privé, pour leur implication dans le processus d'élaboration de la Stratégie.

Dans son discours, le porte-parole des Partenaires Techniques et Financiers du secteur forêt et environnement a rappelé la prise de conscience nationale de l'état de dégradation des ressources forestières de la Côte d'Ivoire. Il a mis en exergue l'importance de la forêt notamment à travers sa contribution à la lutte contre les changements



climatiques et au maintien de la fertilité des sols ainsi que les actions entreprises pour la reconstitution du couvert forestier. Il a félicité le Ministère des Eaux et Forêts pour le caractère participatif du processus d'élaboration de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Le document de stratégie, bien qu'intégrant les observations des parties prenantes reste un document évolutif qui pourra être affiné pendant les premières années de la mise en œuvre. Pour finir, il a affirmé la disponibilité des PTFs à s'engager au côté du MINEF pour la mise en œuvre de la stratégie à travers notamment le développement de projets et programmes.



Dans son allocution, le Ministre des Eaux et Forêts a exprimé sa gratitude aux participants pour leur présence, signe éloquent de l'importance accordée à la gestion concertée et durable du secteur Forestier.



Il a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à son Excellence, Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour leur implication personnelles dans la lutte contre la déforestation. Cette implication s'est traduite notamment à travers l'adoption par le Gouvernement en 2018 de Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts et par la mise à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts, de ressources financières qui ont permis à l'Administration Forestière de s'équiper de façon conséquente.

Il a rappelé l'état de dégradation considérable du couvert forestier de la Côte d'Ivoire dont la superficie s'est rétrécie de façon inquiétante au cours des 25 dernières années.

Comme mesures concrètes visant à arrêter cette déforestation et reconstituer le patrimoine forestier la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts met l'accent sur le renforcement et le strict respect du dispositif législatif et réglementaire de protection des arbres, des massifs forestiers résiduels ainsi que la gestion durable des forêts classées. Son opérationnalisation sera réalisée à travers une stratégie dont la mise en œuvre s'étendra sur une période de dix (10) ans. Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts a exprimé sa reconnaissance aux partenaires techniques et financiers, pour leur engagement auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire, pour la restauration des ressources forestières. Il a particulièrement remercié la



FAO et l'AFD pour leur appui technique et financier au processus d'élaboration de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension. Il a également exprimé sa gratitude aux représentants des différentes administrations, des collectivités décentralisées, du secteur privé et de la société civile pour leur pleine implication dans l'élaboration de la stratégie tout en les invitant à rester mobiliser dans la phase de mise en œuvre.

Il a souligné le cadre de tenu de l'atelier, qui vise à présenter à l'ensemble des parties prenantes, un document de stratégie prenant en compte leurs observations et attentes. Cette stratégie comporte trois principaux axes dont la mise en œuvre devrait permettre à la Côte d'Ivoire de recouvrer à l'horizon 2045 au moins 20% de son couvert forestier, condition indispensable au développement économique harmonieux de notre pays. Sa mise en œuvre couvre la période 2019-2030 et nécessite la mobilisation d'un budget minimum de 616 milliards de F CFA.

Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, a donc au nom du Gouvernement invité l'ensemble des acteurs à s'approprier le contenu de la stratégie dont la mise en œuvre réussie ne pourra se faire qu'avec leur engagement.

Avant de déclarer ouvert les travaux de l'atelier, le Ministre des Eaux et Forêts a réitéré ses remerciements aux PTFs pour leur disponibilité à aider la Côte d'Ivoire à redevenir le pays forestier qu'il était.



Suite à son allocution, le Ministre des Eaux et Forêts a procédé à la remise symbolique de gadgets au Directeur Pays de l'Agence Française de Développement, au Préfet de la région du Haut Sassandra et au représentant du Directoire de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire

A travers, ces gadgets affichant des messages de sensibilisation le Ministère des Eaux et Forêts sollicite l'implication de tous dans l'effort de reconstitution du couvert forestier qui devra être fait.

Les temps forts de l'atelier se sont résumés en :

- la présentation de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts et de sa stratégie de mise en œuvre par ,



le Lieutenant –Colonel, ZOUZOU MAILLY Elvire Joëlle,
Directeur Général des Forêts et de la Faune ;

- la tenue d'un panel animé par le Colonel ME Kouamé Martial, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre des Eaux et Forêts, le Lieutenant –Colonel, ZOUZOU MAILLY Elvire Joëlle, Directeur Général des Forêts et de la Faune, Monsieur Charles Louis BOGUI, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux du Ministère des Eaux et Forêts et Madame Caroline PIQUET, Chargée de mission Agriculture-Environnement à l'AFD.



Dans sa présentation, Madame le Directeur Général des Forêts et de la Faune a :

- rappelé le contexte, les objectifs et les axes stratégiques de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, adoptée par le Gouvernement en mai 2018 ;
- et décliné les objectifs globaux et spécifiques, les résultats attendus, actions prioritaires, mesures d'urgences de la Stratégie,



ainsi que les conditions de succès, les différents acteurs et le budget nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle a indiqué que l'objectif global de la stratégie est de contribuer à créer des conditions d'une agriculture toujours prospère, à satisfaire les besoins du pays en matière de bois d'œuvre, de bois énergie et à assurer le bien-être des populations.

De façon concrète, il s'agira de :

- d'améliorer la gouvernance du secteur forestier, et ce, à travers (i) l'adoption et l'application effective des textes législatifs et réglementaires, (ii) la mise en œuvre transparente et participative de la stratégie, (iii) l'opérationnalisation d'un mécanisme d'actualisation des données sur les ressources forestières (iv) la mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur forestier, (v) le renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance des forêts, du contrôle et de la répression des délits, et de l'inspection générale, (vi) le renforcement du mécanisme de contrôle et de suivi-évaluation, (vii) l'introduction de la thématique de la préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts est introduite dans le programme scolaire, (viii) l'information et la sensibilisation des parties prenantes et (ix) la redynamisation de la recherche forestière .
- de conserver, d'exploiter et d'aménager durablement les différentes catégories de forêts classées, à travers (i) la protection



stricte des Forêts Classées conservées à plus de 75% et des Forêts Classées de reboisement, (ii) l'aménagement et l'exploitation durable des forêts classées dégradées entre 25 et 75 %, (iii) le réaménagement en agro-forêts des Forêts Classées dégradées à plus de 75 % , (iv) la prise en charge des indemnisations et mesures sociales et (v) l'aménagement des forêts classées de savane.

- De restaurer les forêts du domaine rural, et ce par, (i) l'application du régime d'agroforesterie, (ii) la création des forêts utiles dans / ou à proximité des grandes agglomérations, (iii) L'appropriation des actions de reconstitution et de consolidation du couvert forestier par l'ensemble des acteurs et (iv) la sécurisation des peuplements.

Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie permettra de reconstituer à l'horizon 2030 2 944 628 ha de forêts dont près de 72% en forêts classées et 28% dans le domaine rural.

Au titre des mesures d'urgences à mettre en œuvre, il est a été noté :

- la promulgation du Code forestier et la prise de ses textes d'application ;le renforcement des capacités opérationnelles de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention ;l'initiation d'opérations de reboisement et d'aménagement des forêts ;



- la prise en compte des rapports de l'observation indépendante et la réalisation des études de faisabilité d'un système de gestion des reboisements et des reliques de forêts dans le domaine rural ainsi que pour la gestion des Agro-Forêts (CAFAD).

La mise en œuvre de la stratégie se fera en trois phases :

- La première de 2019-2020, permettra de mobiliser les financements, de réaliser les études de faisabilités, de préparer la mise en œuvre des programmes et projets et de mettre en œuvre les mesures d'urgences ;
- La seconde phase qui s'étendra de 2021 à 2030 sera marquée par le développement de la mise en œuvre effective des actions ;
- La troisième et dernière phase, de 2029 à 2030, permettra de capitaliser les acquis, de tirer des leçons dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie ne pourra se réaliser que si certaines conditions sont remplies :

- Une volonté politique soutenue pour reconstituer les forêts ivoiriennes
- Une meilleure coordination intersectorielle
- L'appui des autres administrations et des partenaires au financement de la mise en œuvre de la stratégie
- Un aménagement durable et résilient du territoire



- Un plan de développement stratégique ambitieux pour les secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau
- Un programme de reboisement ambitieux



Suite à la présentation, le panel d'expert a apporté des éléments de réponses aux différentes préoccupations formulées par les participants ainsi que des clarifications sur la mise en œuvre des actions prévues. Les principales préoccupations ont porté sur :

- L'approche à adopter par le MINEF pour accélérer l'adoption du Code Forestier et la prise de ses textes d'application ;
- Les mesures prévues pour traiter la question de la lutte contre corruption dans le secteur forestier ;
- La collaboration avec le Ministère en charge du Plan pour capitaliser les ressources disponibles au fonds d'études ;
- La collaboration avec le département forêt et environnement de l'INPHB pour l'évaluation de la dynamique des forêts et la



création de forêts écoles en appui à la formation des élèves ingénieurs ;

- La garantie de mise en œuvre de la stratégie et les critères de classement des forêts classées en aires protégées ;
- Les mesures incitatives au reboisement et la collaboration avec les communautés.

Fait à Abidjan, le 28 février 2019

Le Secrétariat

